



Service public fédéral  
**Emploi, Travail  
et Concertation sociale**

# Pharaomètre 2005

élaboré par la  
Direction Générale  
Contrôle sur le Bien-Être au Travail

Août 2005

# 1 Introduction

Début 2004, une importante partie de la note stratégique du secrétaire d'état pour le bien-être au travail consistait à l'établissement d'un plan d'action pour la réduction des accidents du travail graves (appelé PHARAON).

Outre le nombre d'autres mesures planifiées, il fallait développer un PHARAO-mètre.

Dans cette publication, on peut d'une part trouver le contenu concret de ce mètre et d'autre part un premier résultat des mesures basé sur les chiffres disponibles de 2003.

Ces résultats sont communiqués aux partenaires sociaux via le Conseil supérieur pour la prévention et la protection avec la demande d'étudier ces résultats et dans la mesure du possible, d'élaborer un plan d'action par secteur industriel visé ou un ensemble de secteurs.

Pour les résultats de cette étude et des plans d'action planifiés, il est encore trop tôt et ceci pourra faire l'objet d'une publication ultérieure.

## 2 Objectif de la cellule stratégique du secrétariat d'état

Afin de pouvoir mesurer et suivre la prévention des accidents du travail, un instrument fiable et pratique doit être développé.

Il doit s'agir d'un instrument fiable :

- Objectif au niveau de la collecte des données ;
- Indépendant de la conjoncture.

L'instrument doit être applicable dans la pratique :

- Simple d'utilisation et transparent ;
- Les résultats de mesure doivent être univoques et immédiatement utilisables.

De plus, l'instrument doit pouvoir être utilisé pour donner un feedback à tous les acteurs dans le domaine de la prévention des accidents du travail.

Pour répondre à ces conditions, le Pharaomètre doit comprendre deux éléments: un index qui caractérise les accidents du travail et un index qui évalue la politique de prévention. Les deux index donnent ensemble une qualification grâce à laquelle les secteurs ou les entreprises individuelles peuvent être comparées entre elles, mais qui peut aussi servir de base pour gérer par exemple la politique de prévention de l'administration.

- Le premier index, l'Index des Accidents du travail Industriels (IAI), a pour objectif de déterminer combien d'accidents du travail sont survenus dans l'« environnement industriel » et donc sont à imputer à l'activité industrielle. Un accident du travail peut être considéré comme accident du travail industriel s'il y a un rapport direct avec un certain agent matériel et une certaine forme. L'IAI peut alors être défini comme le nombre total d'accidents du travail industriels par 100 000 travailleurs.
- Le second index, l'Index Prévention (IP), doit donner une synthèse d'un certain nombre d'items sur le lieu de travail qui sont représentatifs pour la politique de prévention de l'entreprise. Il s'agit ici par exemple des structures de sécurité, du fonctionnement des comités PP, de l'accueil dans l'entreprise des nouveaux venus et des intérimaires ... mais également les manquements constatés lors des inspections tels que l'absence de cartes d'instruction, la protection contre les chutes, les équipements de protection individuelle ... De même, la culture de prévention de l'entreprise peut être abordée, par exemple comment la ligne hiérarchique remplit ses tâches dans le cadre de la politique sur le bien-être, y a-t-il une politique sur le bien-être active de la part du management...

Là où l'IAI peut être calculé avec une relative simplicité sur la base des données existantes du Fonds des Accidents du travail, l'IP demande des enquêteurs expérimentés. Il est important ici que la subjectivité de l'enquêteur soit réduite au minimum, car dans le cas contraire, les résultats ne seront pas représentatifs ou comparables ou le seront de façon insuffisante.

## 3 Implémentation pratique

### 3.1 Index des accidents du travail industriels

On a décidé d'utiliser les chiffres suivants pour l'index des accidents du travail industriels :

- Le nombre absolu d'accidents du travail graves (ATG)
- Le nombre d'accidents du travail graves par 100 000 travailleurs (appelé degré d'influence = DI)

La sélection a été opérée par le Fonds des Accidents du travail (FAT) sur la base de la banque de données des accidents du travail de 2003 selon la définition des « accidents du travail » de l'AR du 24/02/2005. Pour ce faire, un tableau de conversion a été utilisé, rédigé par le FAT pour transposer les codes de la forme de l'accident du travail vers les codes pertinents des « incidents anormaux » et transposer les codes de l'« agent matériel » en « objet concerné par l'incident anormal », ce qui bien sûr constituera une déformation à l'égard des mesures de 2005.

Sur la base de ces données, les dix secteurs industriels avec le plus grand nombre d'ATG ont d'une part été sélectionnés sur la base d'un code Nace (2 chiffres) et d'un assemblage d'eux.

Cette sélection est complétée par six autres groupes de secteurs qui sont dans le top dix des plus grands degrés d'influence.

#### 3.1.1 Sélection de secteurs

Nace	Description	Total	Nombre	%	DI
45	Construction	1862	189.233	7,25%	984
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	<b>1115</b>	453.979	17,39%	246
60..63	Transport et entreposage	<b>960</b>	119.483	4,58%	803
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	<b>727</b>	359.069	13,76%	202
28	Travail des métaux	<b>512</b>	59.379	2,27%	862
85	Santé et action sociale	<b>417</b>	295.866	11,34%	141
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	<b>413</b>	93.282	3,57%	443
55	Hôtels et restaurants	<b>229</b>	111.278	4,26%	206
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	<b>229</b>	32.258	1,24%	710
29	Fabrication de machines et équipements	<b>222</b>	41.712	1,60%	532
Nace	Description	Total	Nombre	%	DI
05	<i>Pêche</i>	13	546	0,02%	<b>2.381</b>
10..14	Industrie extractive	50	3.136	0,12%	<b>1.594</b>
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	180	11.539	0,44%	<b>1.560</b>
19	<i>Industrie du cuir et fabrication de la chaussure</i>	18	1.755	0,07%	<b>1.026</b>
37	<i>Autres industries manufacturières et récupération</i>	29	2.929	0,11%	<b>990</b>
95	<i>Services domestiques</i>	24	2.461	0,09%	<b>975</b>

A cause du nombre limité d'accidents graves enregistrés et à cause de la pertinence statistique, certains secteurs tels que la pêche (13 accidents), l'industrie du cuir et fabrication de la chaussure (18 accidents), les autres industries manufacturières et récupération (29 accidents) et les services domestiques (24 accidents) ne seront plus pris en considération.

### 3.1.2 Incidents anormaux les plus importants

Le tableau ci-dessous comprend pour les **16** secteurs sélectionnés les deux incidents anormaux les plus importants qui ont mené à un accident du travail grave, en indiquant le pourcentage.

Nace	Description	Perte de contrôle	Chute en hauteur	Total
45	Construction	12%	39%	50%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	14%	24%	38%
60-63	Transport et entreposage	9%	30%	39%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	9%	27%	36%
28	Travail des métaux	19%	19%	38%
85	Santé et action sociale	8%	29%	37%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	10%	20%	30%
55	Hôtels et restaurants	9%	32%	41%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	17%	18%	35%
29	Fabrication de machines et équipements	16%	20%	36%
10..14	Industrie extractive	12%	22%	34%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	10%	28%	38%

### 3.1.3 Objets en relation avec l'incident anormal qui mènent à des accidents graves

Le tableau ci-dessous comporte pour les **16** secteurs sélectionnés les cinq objets les plus importants qui ont mené à l'accident du travail grave, en indiquant le pourcentage.

1. Echafaudage
2. Machines ou appareils
3. Transport fermé ou ouvert
4. Véhicules

Nace	Description	1	2	3	4
45	Construction	<b>34%</b>	<b>18%</b>	6%	7%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	<b>17%</b>	<b>18%</b>	12%	<b>17%</b>
60-63	Transport et entreposage	13%	6%	<b>15%</b>	<b>37%</b>
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	<b>26%</b>	<b>19%</b>	9%	12%
28	Travail des métaux	<b>13%</b>	<b>33%</b>	9%	5%
85	Santé et action sociale	<b>26%</b>	<b>16%</b>	6%	12%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	<b>16%</b>	<b>31%</b>	11%	8%
55	Hôtels et restaurants	<b>30%</b>	<b>17%</b>	9%	7%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	<b>18%</b>	<b>31%</b>	10%	8%
29	Fabrication de machines et équipements	<b>14%</b>	<b>31%</b>	12%	9%
10..14	Industrie extractive	14%	<b>32%</b>	<b>16%</b>	12%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	<b>22%</b>	<b>47%</b>	7%	2%

## 3.2 Index de prévention

### 3.2.1 Principe général

*Een van de basisprincipes van de regelgeving in verband met het welzijn op het werk is dat elke werkgever verplicht is een analyse te maken van de risico's die verbonden zijn aan de activiteiten van zijn onderneming om zo te komen tot een totale risico-inventarisatie.*

*Vervolgens dient de werkgever de nodige preventiemaatregelen te treffen om deze risico's tot een minimum te beperken of indien nodig de werknemers tegen deze tegen deze risico's te beschermen. Hierover wordt hij geadviseerd door zijn preventiedienst voor preventie en bescherming. Deze kan afhankelijk van de grootte van de onderneming volledig intern, volledig extern of gemengd gedeeltelijk intern en gedeeltelijk extern georganiseerd zijn.*

*Idealiter zou men "welzijn op het werk" moeten kunnen meten door een norm op te spellen gebaseerd op de vereisten bepaald door de regelgeving en vervolgens het specifiek bedrijf te vergelijken met deze norm. Het is volgens deze gedachtegang dat een aantal belangrijke items uit de reglementering zijn genomen waarvoor de toestand die een inspecteur in een bedrijf bij een punctueel inspectiebezoek in een bedrijf aantrof aanleiding gaf tot het toekennen van een score. Als negatieve scores (niet naleving van de regelgeving) werden de codes 0 en 1 toegekend. Waarbij de score 0 aangaf dat de inbreuk als ernstiger kon worden beschouwd. Een hogere score dan 0 of 1 betekende dat er een naleving van regelgeving werd geconstateerd tot zelfs een voorbeeld van goede praktijk qua preventiebeleid.*

Au cours des visites d'inspection en 2003 dans les sièges d'exploitation de l'entreprise, les anciens inspecteurs techniques ont rédigé un index sur la base de vingt rubriques.

Quinze rubriques traitent du respect de la réglementation spécifique et cinq rubriques traitent de la réglementation en rapport avec l'organisation.

Les tableaux et graphiques ci-dessous reflètent le pourcentage des cas dans lesquels un score de 0 et 1 est attribué. Cela signifie que l'on a constaté un non-respect incontestable de la réglementation.

Les différents secteurs à risques retenus (voir index des accidents industriels) sont comparés à la moyenne obtenue de tous les secteurs.

### 3.2.2 Nombre d'examens dans les secteurs à risques

Pour tous les secteurs d'entreprise, 6 418 mesures de l'index prévention ont été effectuées sur l'ensemble de l'année. 4 405 d'entre elles ont été réalisées dans les 12 secteurs à risques pertinents à niveau statistique (voir 3.1.1.1.). Ce qui signifie que presque 70% de ces mesures ont eu lieu dans des secteurs à risques.

Nombre total d'examens		6.418
45	Construction	607
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	977
60..63	Transport et entreposage	256
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	240
28	Travail des métaux	475
85	Santé et action sociale	350
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	365
55	Hôtels et restaurants	47
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	342
29	Fabrication de machines et équipements	155
10..14	Industrie extractive	399
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	192

Etant donné le nombre limité de mesures dans le secteur « hôtels et restaurants » (47 mesures), ce secteur ne sera, à son tour, plus pris en considération pour des raisons pertinentes au niveau statistique.

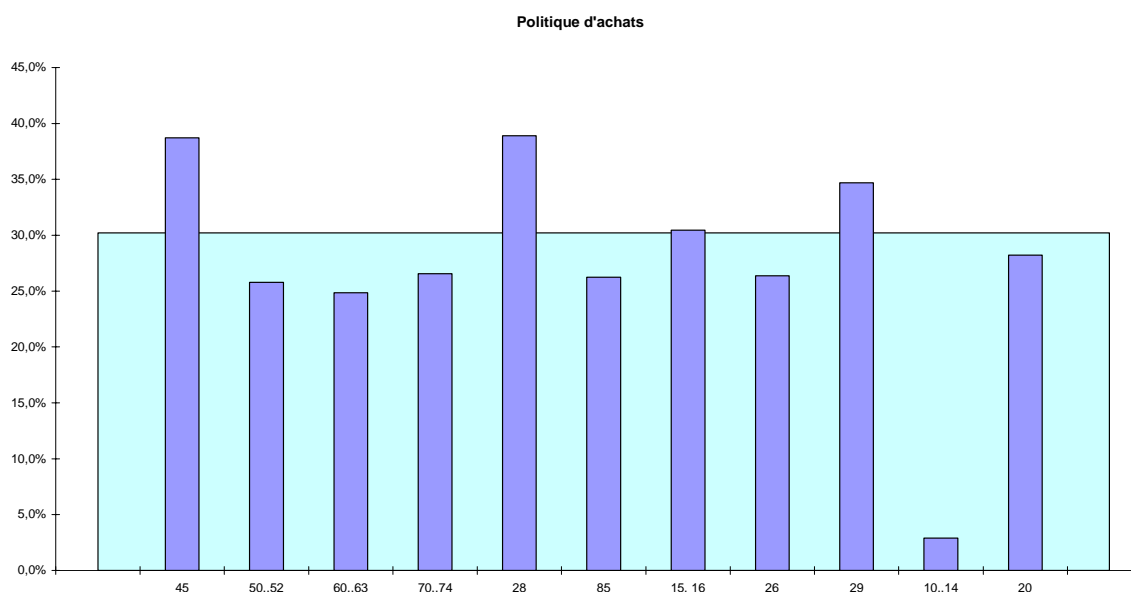
### 3.2.3 Mesures en rapport avec la politique d'achats

Non-respect de la réglementation

0	Pas d'implication du conseiller en prévention lors de l'achat de machines, d'installations et d'appareils importants, pas de visa et/ou de rapport sur la mise en service
1	Pas d'implication du conseiller en prévention quant au contenu

Non-respect moyen par secteur (MS) et écart par rapport à la moyenne nationale (MN)

		MN	MS	E
45	Construction	30,2%	38,7%	-8,5%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	30,2%	25,8%	4,4%
60..63	Transport et entreposage	30,2%	24,9%	5,4%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	30,2%	26,6%	3,6%
28	Travail des métaux	30,2%	38,9%	-8,7%
85	Santé et action sociale	30,2%	28,1%	2,1%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	30,2%	30,5%	-0,3%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	30,2%	26,4%	3,8%
29	Fabrication de machines et équipements	30,2%	34,7%	-4,5%
10..14	Industrie extractive	30,2%	2,9%	27,3%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	30,2%	25,8%	4,4%



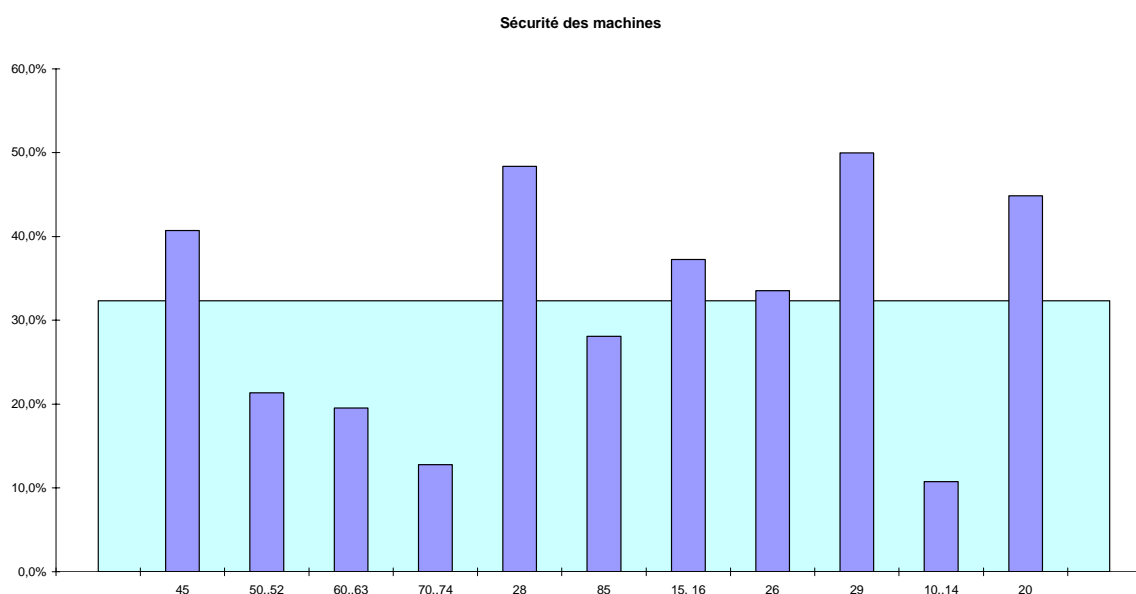
### 3.2.4 Mesures en rapport avec les aspects de sécurité des machines et l'outillage

Non-respect de la réglementation

0	Pas de cloisonnement automatique et/ou d'équipements de sécurité pour une machine dangereuse (annexe 4 directive machines)
1	Pas de cloisonnement pour les risques mécaniques pour une machine normale

## Non-respect moyen par secteur (MS) et écart par rapport à la moyenne nationale (MN)

		MN	MS	E
45	Construction	32,3%	40,7%	-8,4%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	32,3%	21,3%	11,0%
60..63	Transport et entreposage	32,3%	19,5%	12,8%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	32,3%	12,8%	19,5%
28	Travail des métaux	32,3%	48,4%	-16,1%
85	Santé et action sociale	32,3%	28,1%	4,2%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	32,3%	37,3%	-5,0%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	32,3%	33,5%	-1,2%
29	Fabrication de machines et équipements	32,3%	50,0%	-17,7%
10..14	Industrie extractive	32,3%	10,8%	21,5%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	32,3%	44,9%	-12,6%



## 3.2.5 Mesures en rapport avec les instructions

Non-respect de la réglementation

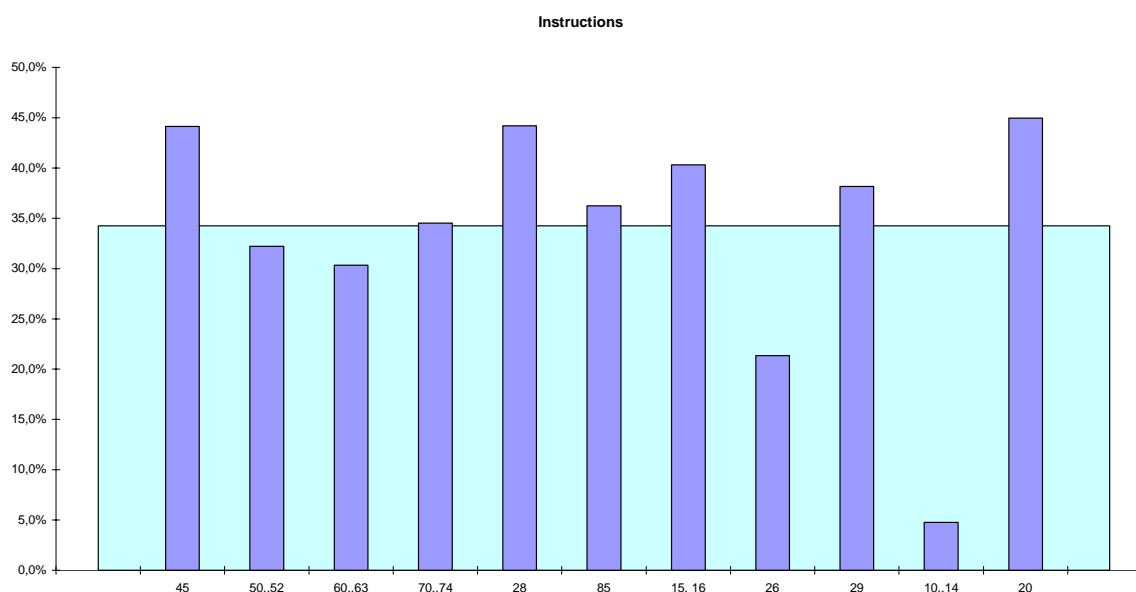
0	Pour une machine, une instruction de sécurité essentielle écrite n'est pas présente
1	Les instructions ne sont pas adaptées aux conditions au niveau du contenu, les instructions du fabricant n'ont pas été complétées là où c'était nécessaire.

Non-respect moyen par secteur (MS) et écart par rapport à la moyenne nationale (MN)

		MN	MS	E
45	Construction	34,2%	44,1%	-9,9%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	34,2%	32,2%	2,0%
60..63	Transport et entreposage	34,2%	30,3%	3,9%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	34,2%	34,5%	-0,3%
28	Travail des métaux	34,2%	44,2%	-10,0%
85	Santé et action sociale	34,2%	36,2%	-2,0%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	34,2%	40,3%	-6,1%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	34,2%	21,3%	12,9%



29	Fabrication de machines et équipements	34,2%	38,2%	-3,9%
10..14	Industrie extractive	34,2%	4,8%	29,5%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	34,2%	45,0%	-10,7%



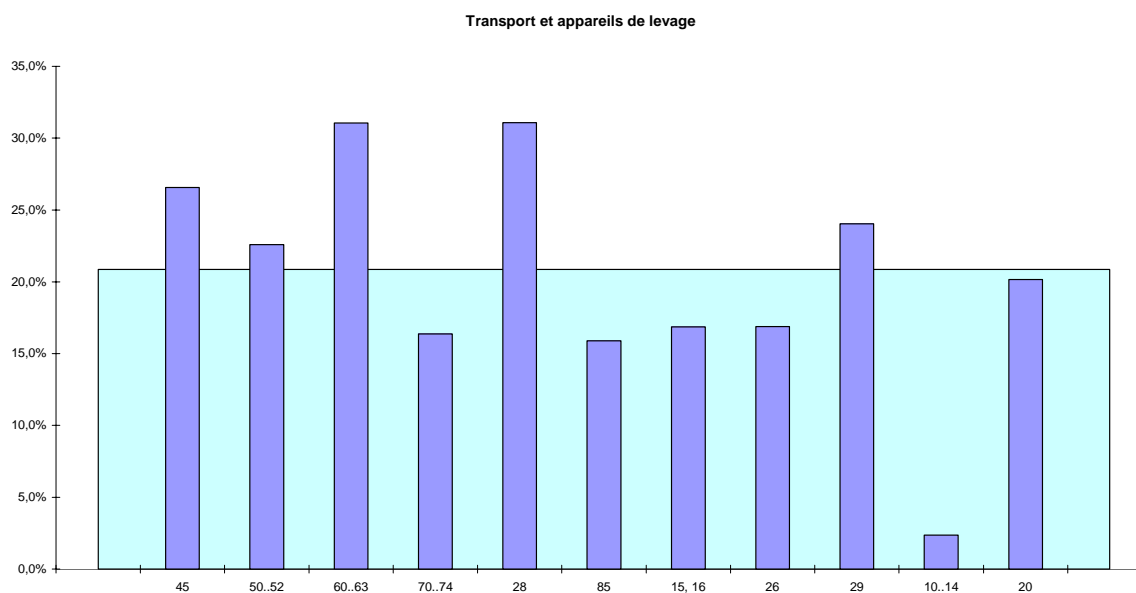
### 3.2.6 Mesures en rapport avec le transport et les appareils de levage

Non-respect de la réglementation

0	On ne peut présenter aucun rapport d'un organisme agréé pour un appareil de levage, le rapport comprend des remarques importantes et aucune suite adaptée n'est donnée aux remarques effectuées.
1	Une personne non qualifiée conduit un véhicule de transport ou un appareil de levage, constatation du comportement fautif du personnel

Non-respect moyen par secteur (MS) et écart par rapport à la moyenne nationale (MN)

		MN	MS	E
45	Construction	20,9%	26,6%	-5,7%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	20,9%	22,6%	-1,7%
60..63	Transport et entreposage	20,9%	31,1%	-10,2%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	20,9%	16,4%	4,5%
28	Travail des métaux	20,9%	31,1%	-10,2%
85	Santé et action sociale	20,9%	15,9%	5,0%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	20,9%	16,9%	4,0%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	20,9%	16,9%	4,0%
29	Fabrication de machines et équipements	20,9%	24,0%	-3,2%
10..14	Industrie extractive	20,9%	2,4%	18,5%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	20,9%	20,2%	0,7%



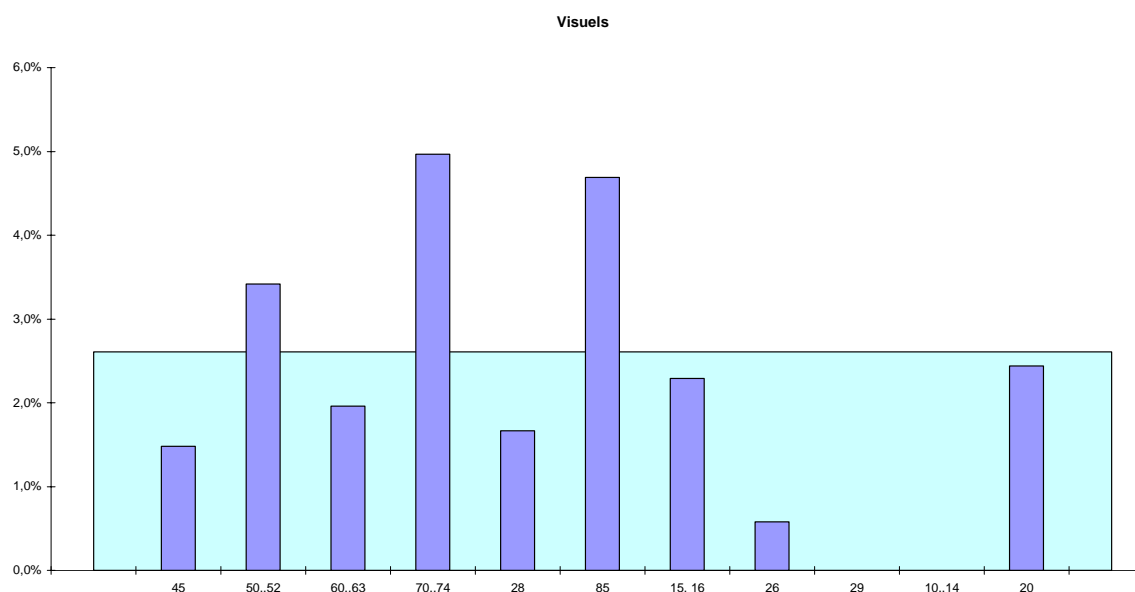
### 3.2.7 Mesures en rapport avec les visuels

Non-respect de la réglementation

0	On ne fait pas attention, pas d'orientation adéquate à l'égard des sources de lumière
1	Pas de surveillance médicale

Non-respect moyen par secteur (MS) et écart par rapport à la moyenne nationale (MN)

		MN	MS	E
45	Construction	2,6%	1,5%	1,1%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	2,6%	3,4%	-0,8%
60..63	Transport et entreposage	2,6%	2,0%	0,6%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	2,6%	5,0%	-2,4%
28	Travail des métaux	2,6%	1,7%	0,9%
85	Santé et action sociale	2,6%	4,7%	-2,1%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	2,6%	2,3%	0,3%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	2,6%	0,6%	2,0%
29	Fabrication de machines et équipements	2,6%	0,0%	2,6%
10..14	Industrie extractive	2,6%	0,0%	2,6%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	2,6%	2,4%	0,2%



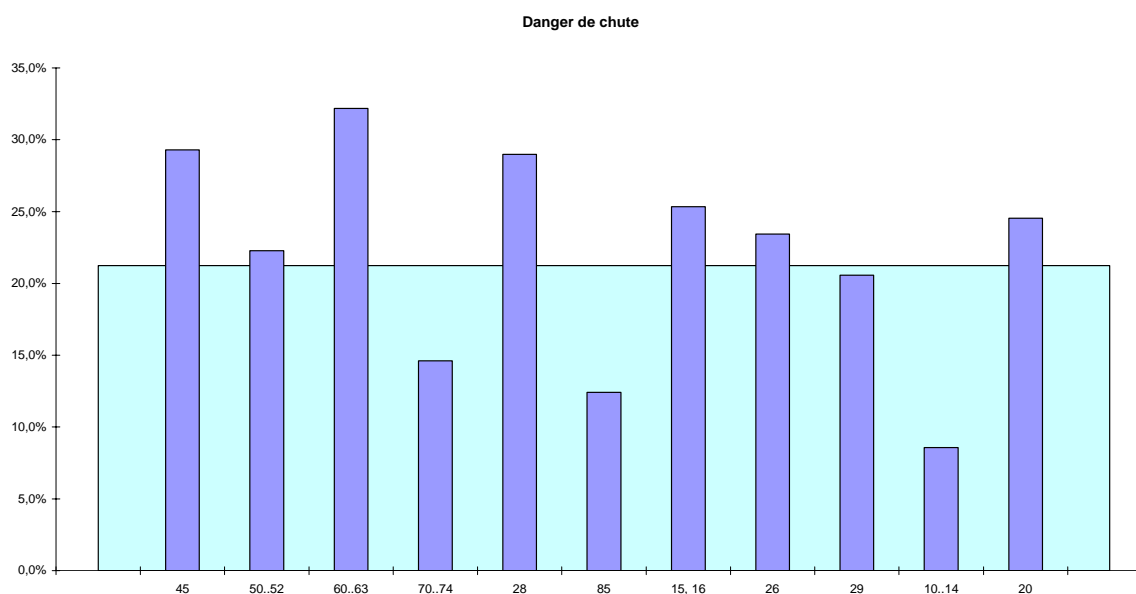
### 3.2.8 Mesures en rapport avec le danger de chute (tant en hauteur + trébucher et glisser) + risque de chutes d'objets

Non-respect de la réglementation

0	Très grand désordre par lequel le danger de chute en hauteur n'est pas restreint, les biens stockés sont instables
1	Les sols ne sont pas antidérapants, présences de trous, de bosses et de pentes dangereuses

Non-respect moyen par secteur (MS) et écart par rapport à la moyenne nationale (MN)

		MN	MS	E
45	Construction	21,2%	29,3%	-8,1%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	21,2%	22,3%	-1,0%
60..63	Transport et entreposage	21,2%	32,2%	-10,9%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	21,2%	14,6%	6,6%
28	Travail des métaux	21,2%	29,0%	-7,7%
85	Santé et action sociale	21,2%	12,4%	8,8%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	21,2%	25,3%	-4,1%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	21,2%	23,4%	-2,2%
29	Fabrication de machines et équipements	21,2%	20,6%	0,7%
10..14	Industrie extractive	21,2%	8,6%	12,7%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	21,2%	24,5%	-3,3%



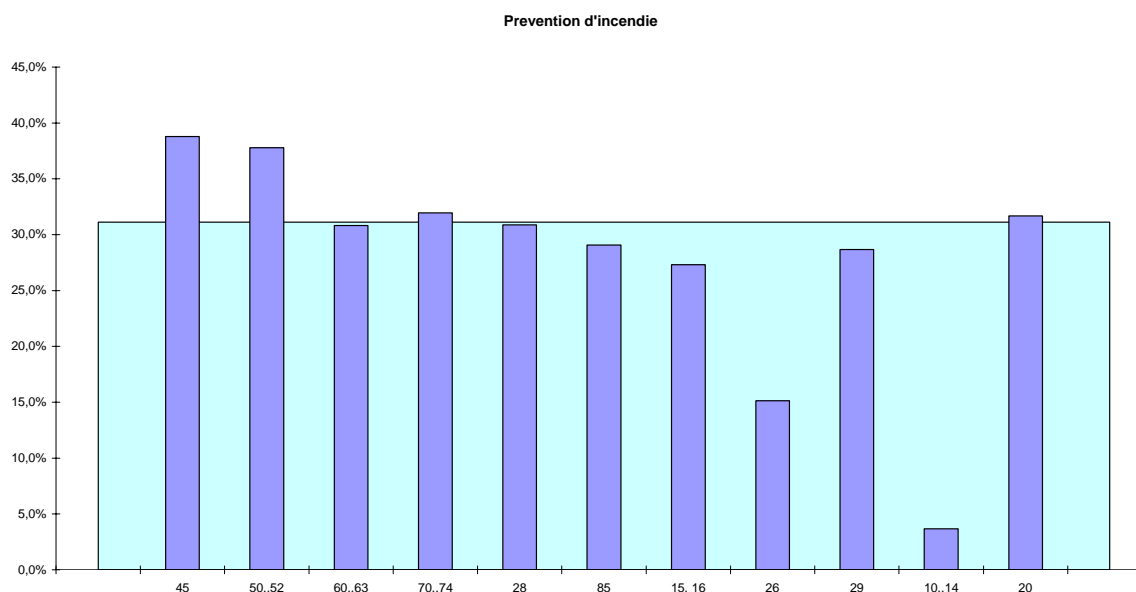
### 3.2.9 Mesures en rapport avec la prévention d'incendie

Non-respect de la réglementation

0	Les issues et sorties de secours ne sont pas libres et immédiatement utilisables
1	Les travailleurs ne peuvent, quand on le leur demande, répondre immédiatement que faire en cas d'incendie

Non-respect moyen par secteur (MS) et écart par rapport à la moyenne nationale (MN)

		MN	MS	E
45	Construction	31,1%	38,8%	-7,7%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	31,1%	37,8%	-6,7%
60..63	Transport et entreposage	31,1%	30,8%	0,3%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	31,1%	31,9%	-0,8%
28	Travail des métaux	31,1%	30,9%	0,2%
85	Santé et action sociale	31,1%	29,1%	2,0%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	31,1%	27,3%	3,8%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	31,1%	15,1%	16,0%
29	Fabrication de machines et équipements	31,1%	28,7%	2,4%
10..14	Industrie extractive	31,1%	3,7%	27,4%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	31,1%	31,7%	-0,6%



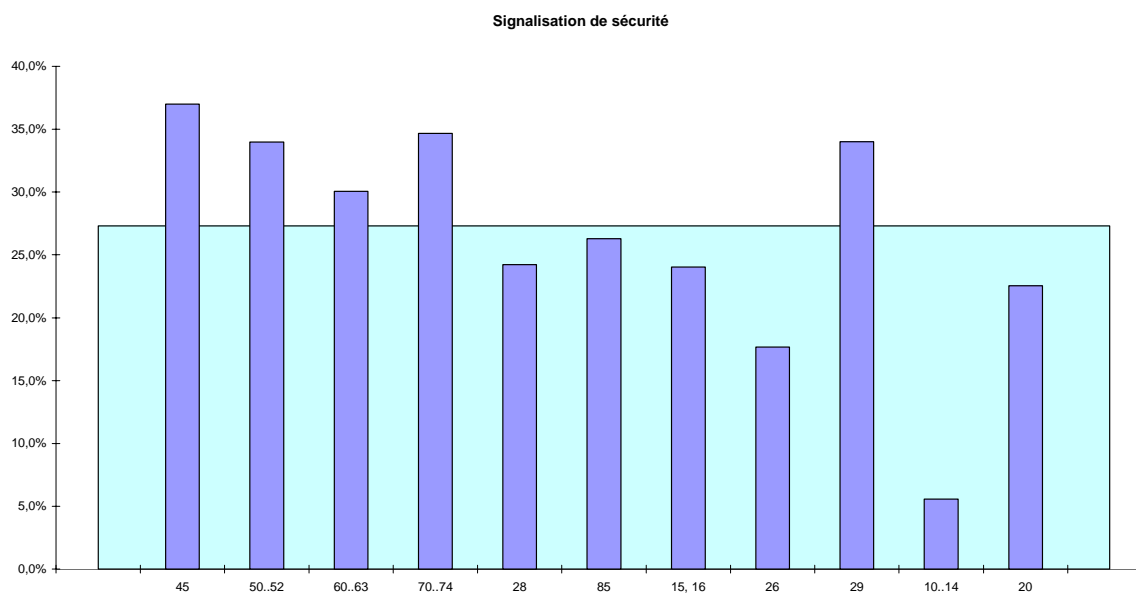
### 3.2.10 Mesures en rapport avec la signalisation de sécurité

#### Non-respect de la réglementation

0	Il n'y a pas assez de pictogrammes corrects pour indiquer les sorties et issues de secours et/ou pour le matériel de lutte contre les incendies et/ou pour l'interdiction du feu, de flamme ouverte et de fumer
1	Il n'y a pas assez de pictogrammes corrects pour l'utilisation obligatoire des équipements de protection individuelle

#### Non-respect moyen par secteur (MS) et écart par rapport à la moyenne nationale (MN)

		MN	MS	E
45	Construction	27,3%	37,0%	-9,7%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	27,3%	34,0%	-6,7%
60..63	Transport et entreposage	27,3%	30,0%	-2,7%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	27,3%	34,7%	-7,4%
28	Travail des métaux	27,3%	24,2%	3,1%
85	Santé et action sociale	27,3%	26,3%	1,0%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	27,3%	24,0%	3,3%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	27,3%	17,7%	9,6%
29	Fabrication de machines et équipements	27,3%	34,0%	-6,7%
10..14	Industrie extractive	27,3%	5,6%	21,7%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	27,3%	22,5%	4,8%



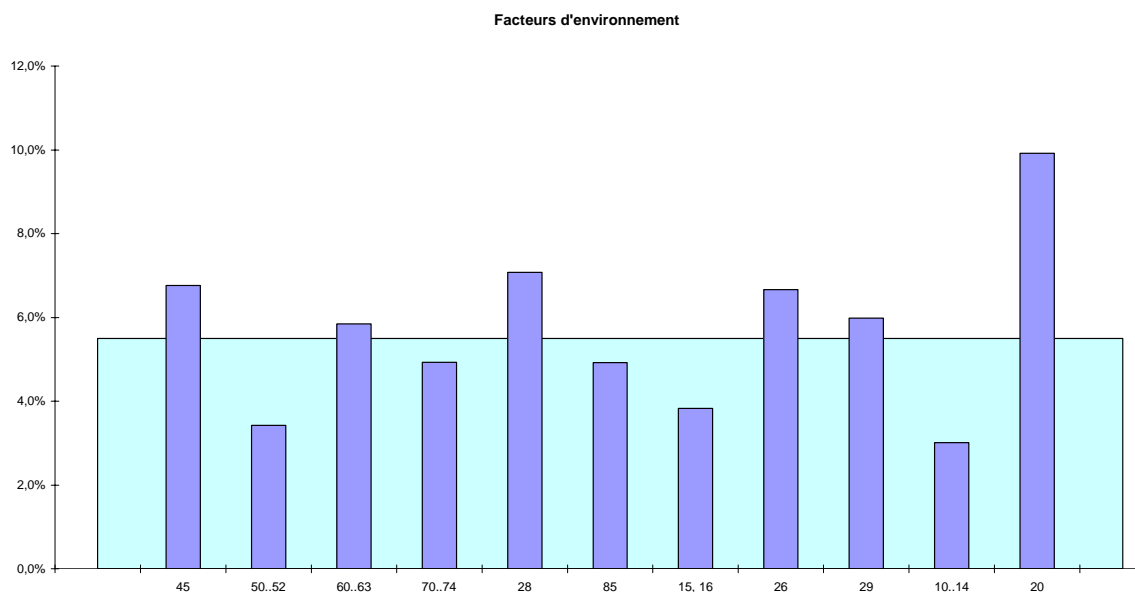
### 3.2.11 Mesures en rapport avec les facteurs d'environnement (évacuation – climat du travail – aération et éclairage)

Non-respect de la réglementation

0	Poussière, gaz, vapeur, buée ou fumée pas éliminés à la source par des moyens adéquats
1	Système de ventilation général insuffisant

Non-respect moyen par secteur (MS) et écart par rapport à la moyenne nationale (MN)

		MN	MS	E
45	Construction	5,5%	6,8%	-1,3%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	5,5%	3,4%	2,1%
60..63	Transport et entreposage	5,5%	5,8%	-0,3%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	5,5%	4,9%	0,6%
28	Travail des métaux	5,5%	7,1%	-1,6%
85	Santé et action sociale	5,5%	4,9%	0,6%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	5,5%	3,8%	1,7%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	5,5%	6,7%	-1,2%
29	Fabrication de machines et équipements	5,5%	6,0%	-0,5%
10..14	Industrie extractive	5,5%	3,0%	2,5%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	5,5%	9,9%	-4,4%



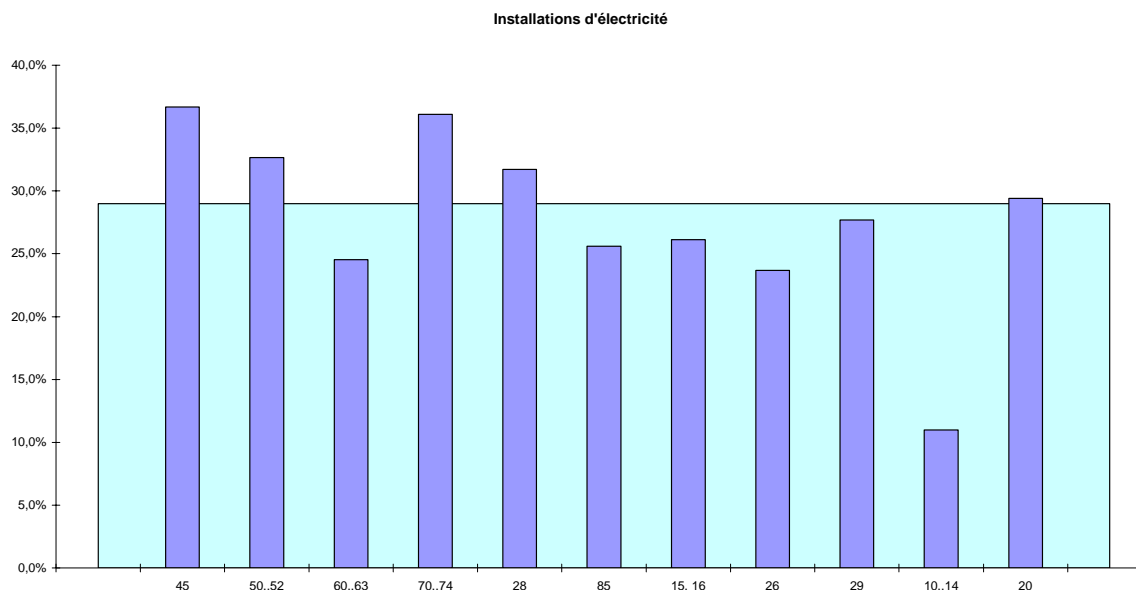
### 3.2.12 Mesures en rapport avec les installations d'électricité

Non-respect de la réglementation

0	On ne peut soumettre de rapport d'un organisme agréé relatif au contrôle des installations d'électricité à basse et/ou haute tension, le rapport comprend les manquements importants (tels que ceux qui représentent un danger pour le contact direct)
1	Le personnel non qualifié répare les installations d'électricité

Non-respect moyen par secteur (MS) et écart par rapport à la moyenne nationale (MN)

		MN	MS	E
45	Construction	29,0%	36,7%	-7,7%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	29,0%	32,6%	-3,7%
60..63	Transport et entreposage	29,0%	24,5%	4,5%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	29,0%	36,1%	-7,1%
28	Travail des métaux	29,0%	31,7%	-2,7%
85	Santé et action sociale	29,0%	25,6%	3,4%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	29,0%	26,1%	2,9%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	29,0%	23,7%	5,3%
29	Fabrication de machines et équipements	29,0%	27,7%	1,3%
10..14	Industrie extractive	29,0%	11,0%	18,0%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	29,0%	29,4%	-0,4%



### 3.2.13 Mesures en rapport avec les agents chimiques (gestion étiquetage - utilisation - monitoring des substances dangereuses)

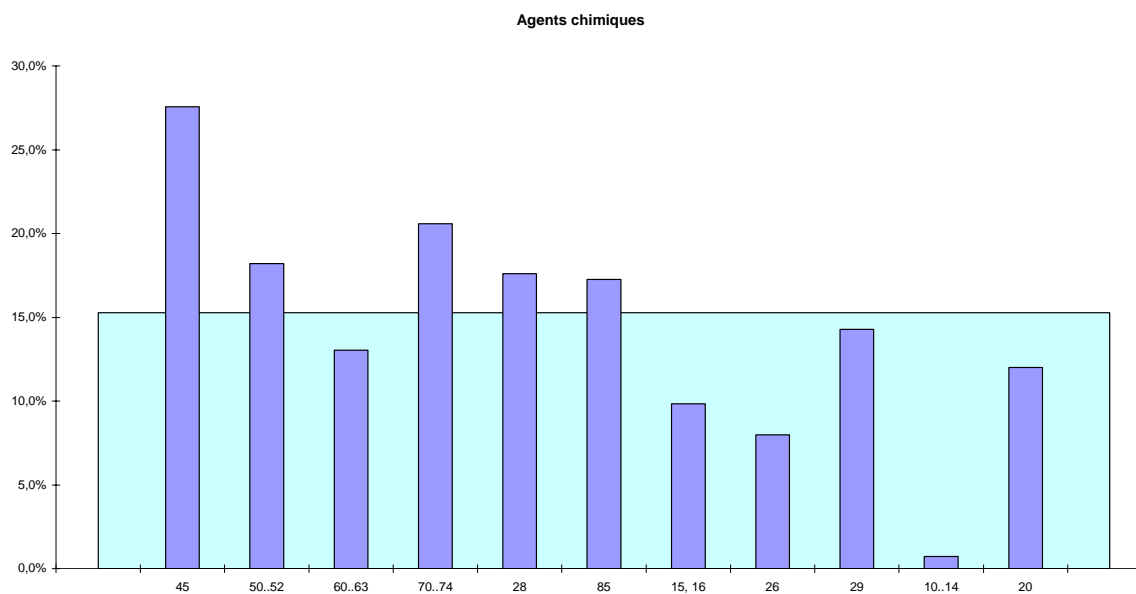
Non-respect de la réglementation

0	Stockage des produits inflammables (point d'inflammation inférieur à 55°C) dans les locaux de travail supérieur au stock journalier
1	Produits non identifiés ou pas étiquetés correctement, produits dangereux sur le lieu de travail

Non-respect moyen par secteur (MS) et écart par rapport à la moyenne nationale (MN)

		MN	MS	E
45	Construction	15,3%	27,6%	-12,3%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	15,3%	18,2%	-2,9%
60..63	Transport et entreposage	15,3%	13,0%	2,2%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	15,3%	20,6%	-5,3%
28	Travail des métaux	15,3%	17,6%	-2,3%
85	Santé et action sociale	15,3%	17,3%	-2,0%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	15,3%	9,8%	5,4%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	15,3%	8,0%	7,3%
29	Fabrication de machines et équipements	15,3%	14,3%	1,0%
10..14	Industrie extractive	15,3%	0,7%	14,5%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	15,3%	12,0%	3,3%





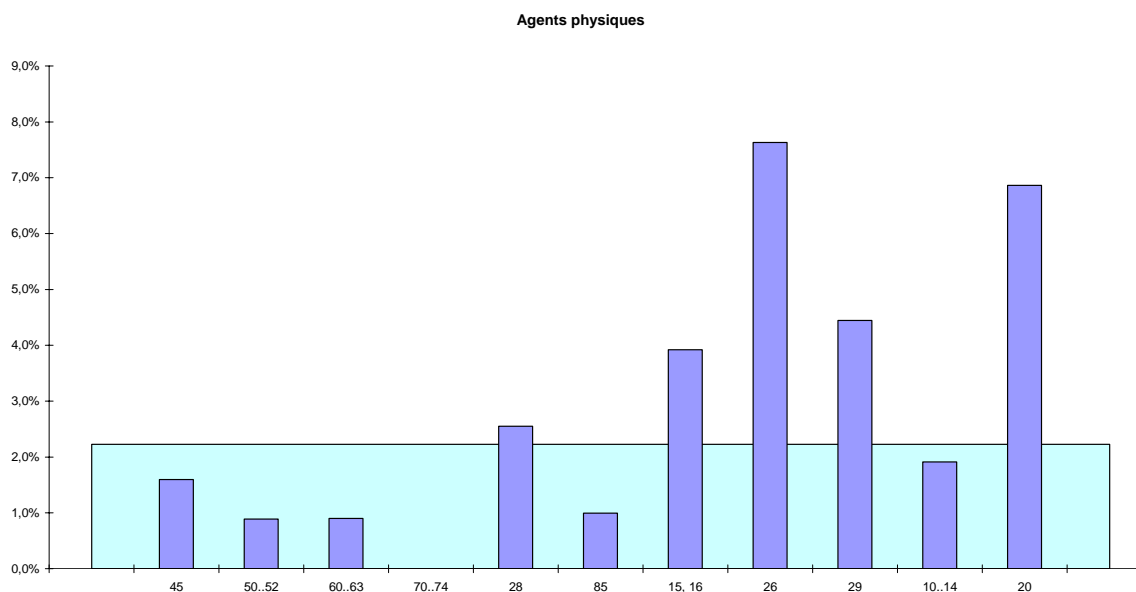
### 3.2.14 Mesures en rapport avec les agents physiques (bruit, tremblements)

Non-respect de la réglementation

0	Pas d'analyse des risques prévention et amélioration du bruit
1	Pas d'équipements de protection individuelle à disposition malgré l'étude sur le bruit résiduel

Non-respect moyen par secteur (MS) et écart par rapport à la moyenne nationale (MN)

		MN	MS	E
45	Construction	2,2%	1,6%	0,6%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	2,2%	0,9%	1,3%
60..63	Transport et entreposage	2,2%	0,9%	1,3%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	2,2%	0,0%	2,2%
28	Travail des métaux	2,2%	2,6%	-0,3%
85	Santé et action sociale	2,2%	1,0%	1,2%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	2,2%	3,9%	-1,7%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	2,2%	7,6%	-5,4%
29	Fabrication de machines et équipements	2,2%	4,4%	-2,2%
10..14	Industrie extractive	2,2%	1,9%	0,3%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	2,2%	6,9%	-4,6%



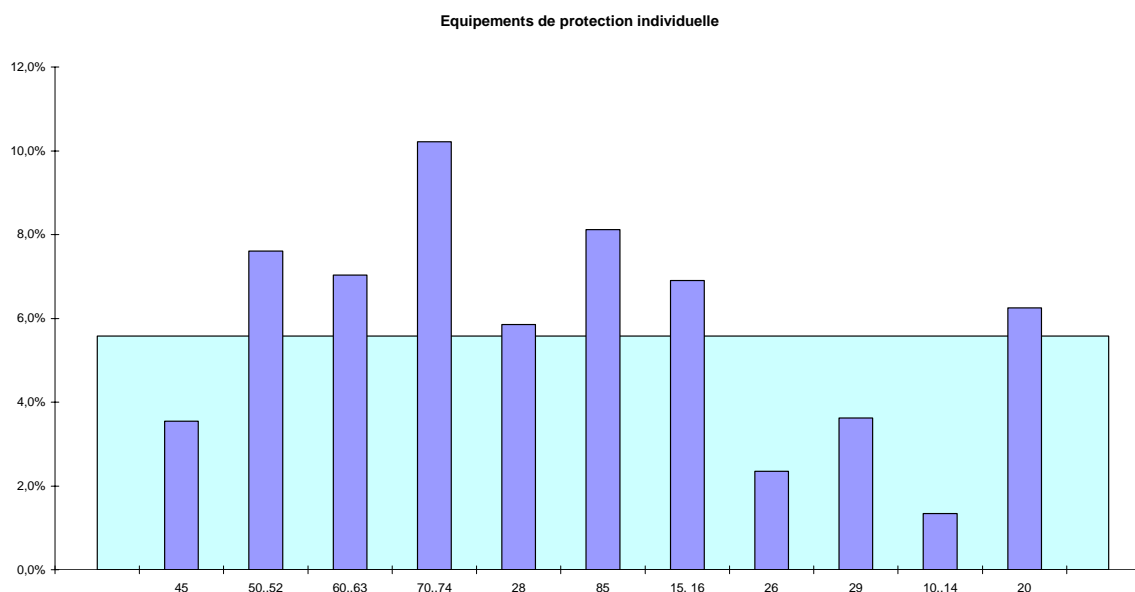
### 3.2.15 Mesures en rapport avec les équipements de protection individuelle

Non-respect de la réglementation

0	Pas de jugement
1	Le jugement ne se fait que sur la base des habitudes et l'expérience du passé

Non-respect moyen par secteur (MS) et écart par rapport à la moyenne nationale (MN)

		Mn	MS	E
45	Construction	5,6%	3,5%	2,0%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	5,6%	7,6%	-2,0%
60..63	Transport et entreposage	5,6%	7,0%	-1,5%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	5,6%	10,2%	-4,6%
28	Travail des métaux	5,6%	5,9%	-0,3%
85	Santé et action sociale	5,6%	8,1%	-2,5%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	5,6%	6,9%	-1,3%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	5,6%	2,3%	3,2%
29	Fabrication de machines et équipements	5,6%	3,6%	2,0%
10..14	Industrie extractive	5,6%	1,3%	4,2%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	5,6%	6,3%	-0,7%



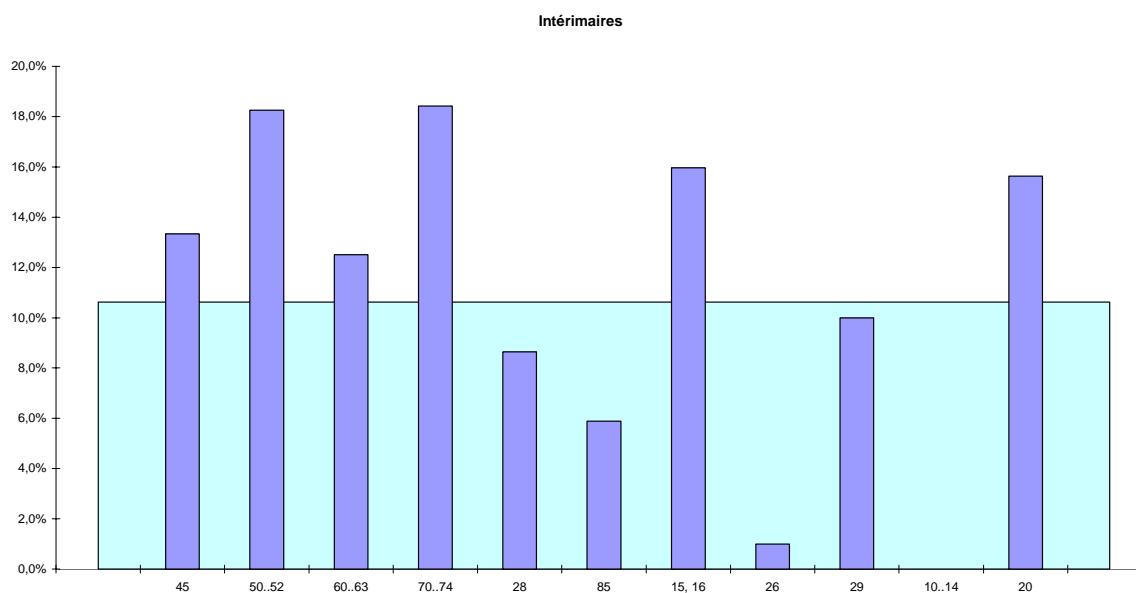
### 3.2.16 Mesures en rapport avec les intérimaires

Non-respect de la réglementation

0	Seul le service du personnel (sans l'intervention du >SIPP) s'occupe de l'engagement. (pas d'attention aux problèmes de prévention), le système de fiche du poste de travail est inexistant
1	Le service de prévention compétent n'est pas consulté lors de la rédaction d'une fiche du poste de travail

Non-respect moyen par secteur (MS) et écart par rapport à la moyenne nationale (MN)

		MN	MS	E
45	Construction	10,6%	13,3%	-2,7%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	10,6%	18,3%	-7,6%
60..63	Transport et entreposage	10,6%	12,5%	-1,9%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	10,6%	18,4%	-7,8%
28	Travail des métaux	10,6%	8,6%	2,0%
85	Santé et action sociale	10,6%	5,9%	4,7%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	10,6%	16,0%	-5,3%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	10,6%	1,0%	9,6%
29	Fabrication de machines et équipements	10,6%	10,0%	0,6%
10..14	Industrie extractive	10,6%	0,0%	10,6%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	10,6%	15,6%	-5,0%



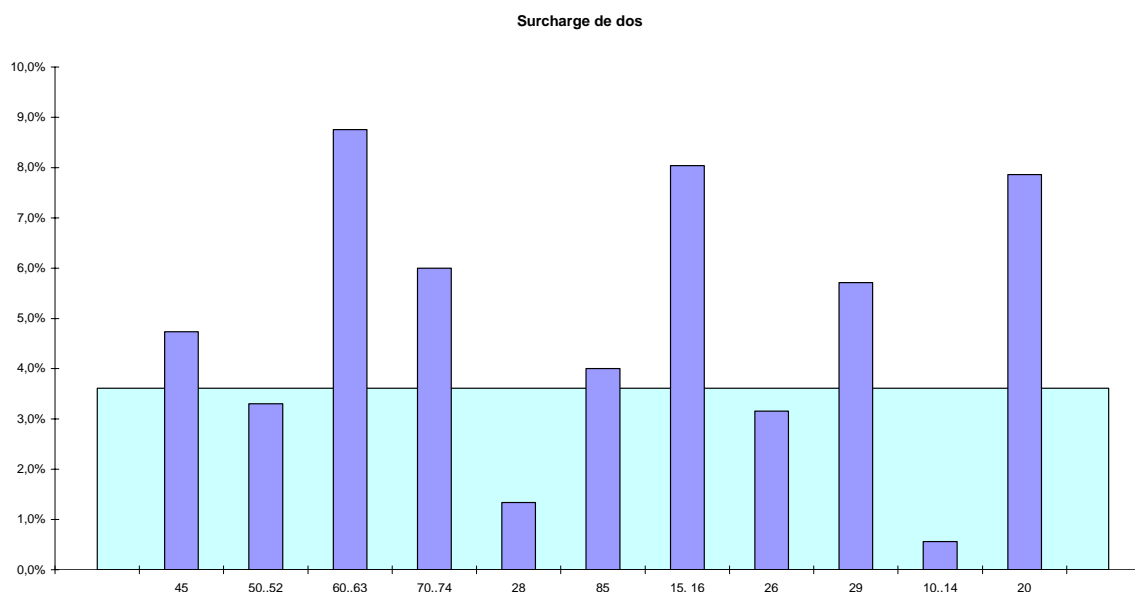
### 3.2.17 Mesures en rapport avec la prévention de la surcharge du dos (maniement manuel des charges)

Non-respect de la réglementation

0	Pas d'évaluation des risques et pas d'initiatives prises
1	Uniquement contrôle médical

Non-respect moyen par secteur (MS) et écart par rapport à la moyenne nationale (MN)

		MN	MS	E
45	Construction	3,6%	4,7%	-1,1%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	3,6%	3,3%	0,3%
60..63	Transport et entreposage	3,6%	8,8%	-5,1%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	3,6%	6,0%	-2,4%
28	Travail des métaux	3,6%	1,3%	2,3%
85	Santé et action sociale	3,6%	4,0%	-0,4%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	3,6%	8,0%	-4,4%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	3,6%	3,2%	0,5%
29	Fabrication de machines et équipements	3,6%	5,7%	-2,1%
10..14	Industrie extractive	3,6%	0,6%	3,1%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	3,6%	7,9%	-4,3%



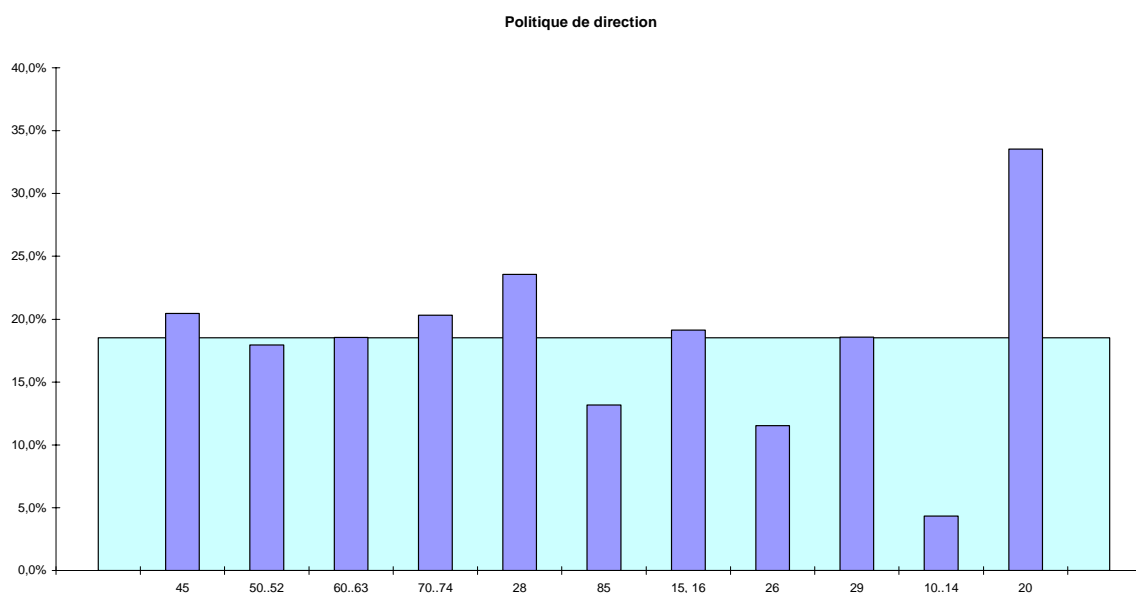
### 3.2.18 Mesures en rapport avec l'attitude de la direction

Non-respect de la réglementation

0	Comportement négatif à l'égard des remarques formulées par l'inspecteur du travail
1	Après des discussions difficiles, quelques concessions sont accordées

Non-respect moyen par secteur (MS) et écart par rapport à la moyenne nationale (MN)

		MN	MS	E
45	Construction	18,5%	20,5%	-2,0%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	18,5%	17,9%	0,6%
60..63	Transport et entreposage	18,5%	18,5%	-0,0%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	18,5%	20,3%	-1,8%
28	Travail des métaux	18,5%	23,6%	-5,1%
85	Santé et action sociale	18,5%	13,2%	5,3%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	18,5%	19,1%	-0,6%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	18,5%	11,5%	7,0%
29	Fabrication de machines et équipements	18,5%	18,6%	-0,1%
10..14	Industrie extractive	18,5%	4,3%	14,2%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	18,5%	33,5%	-15,0%



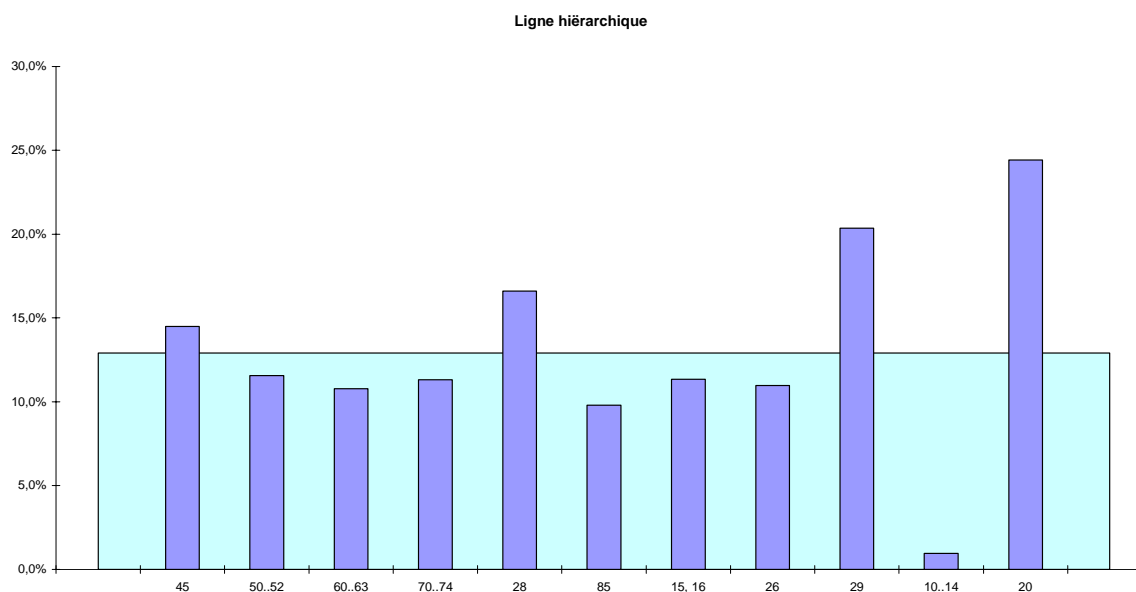
### 3.2.19 Mesures en rapport avec l'attitude de la ligne hiérarchique

Non-respect de la réglementation

0	Comportement négatif à l'égard des remarques formulées par l'inspecteur du travail
1	Après des discussions difficiles, quelques concessions sont accordées

Non-respect moyen par secteur (MS) et écart par rapport à la moyenne nationale (MN)

		MN	MS	E
45	Construction	12,9%	14,5%	-1,6%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	12,9%	11,6%	1,4%
60..63	Transport et entreposage	12,9%	10,8%	2,1%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	12,9%	11,3%	1,6%
28	Travail des métaux	12,9%	16,6%	-3,7%
85	Santé et action sociale	12,9%	9,8%	3,1%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	12,9%	11,3%	1,6%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	12,9%	11,0%	1,9%
29	Fabrication de machines et équipements	12,9%	20,4%	-7,4%
10..14	Industrie extractive	12,9%	1,0%	12,0%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	12,9%	24,4%	-11,5%



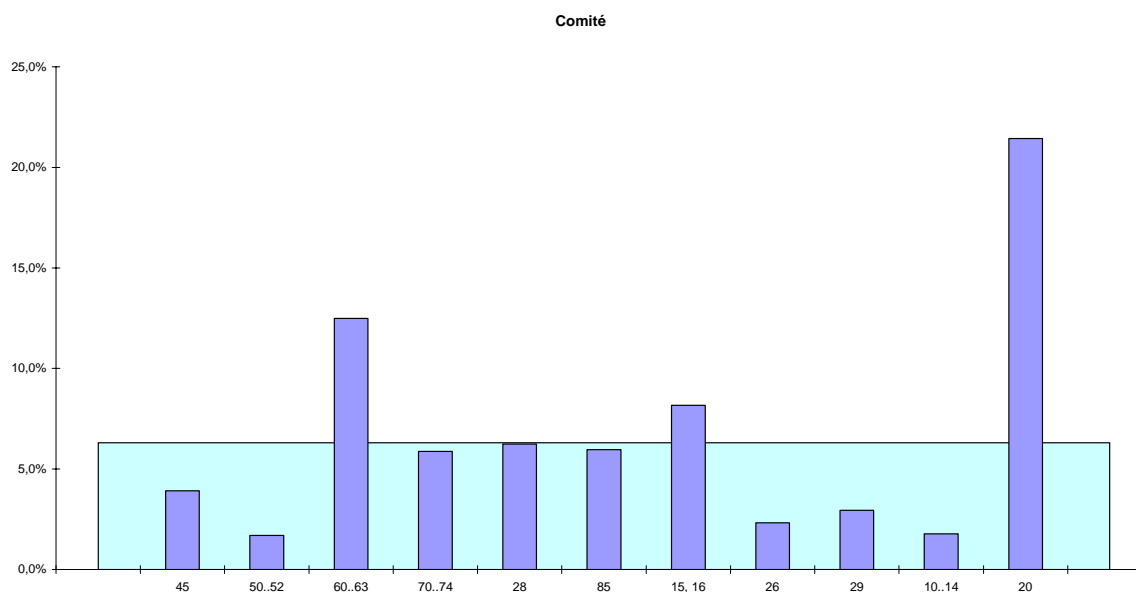
### 3.2.20 Mesures en rapport avec le fonctionnement du comité PP

Non-respect de la réglementation

0	Le président du comité dispose de trop peu de pouvoir
1	Pas de contribution du comité en cas d'accidents graves

Non-respect moyen par secteur (MS) et écart par rapport à la moyenne nationale (MN)

		Mn	MS	E
45	Construction	6,3%	3,9%	2,4%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	6,3%	1,7%	4,6%
60..63	Transport et entreposage	6,3%	12,5%	-6,2%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	6,3%	5,9%	0,4%
28	Travail des métaux	6,3%	6,3%	0,1%
85	Santé et action sociale	6,3%	6,0%	0,3%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	6,3%	8,2%	-1,9%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	6,3%	2,3%	4,0%
29	Fabrication de machines et équipements	6,3%	2,9%	3,4%
10..14	Industrie extractive	6,3%	1,8%	4,5%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	6,3%	21,4%	-15,1%



### 3.2.21 Mesures en rapport avec le fonctionnement des services de prévention

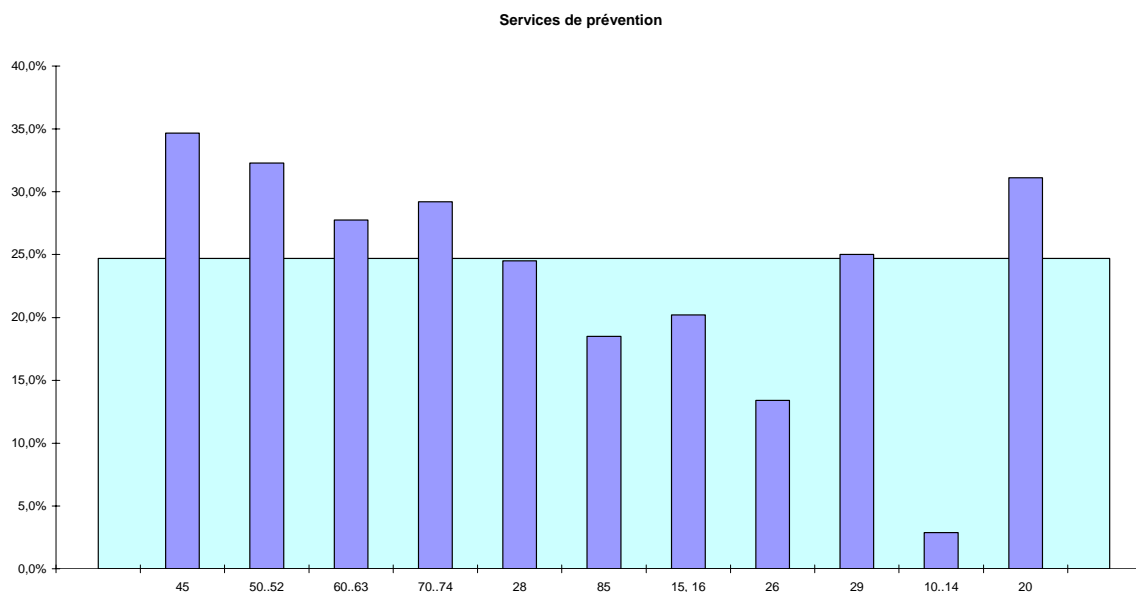
Non-respect de la réglementation

0	N'existe que sur le papier, les accidents du travail ne sont pas examinés
1	Pas de contribution du service de médecine du travail

Non-respect moyen par secteur (MS) et écart par rapport à la moyenne nationale (MN)

		MN	MS	E
45	Construction	24,7%	34,7%	-10,0%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	24,7%	32,3%	-7,6%
60..63	Transport et entreposage	24,7%	27,8%	-3,0%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	24,7%	29,2%	-4,5%
28	Travail des métaux	24,7%	24,5%	0,2%
85	Santé et action sociale	24,7%	18,5%	6,2%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	24,7%	20,2%	4,5%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	24,7%	13,4%	11,3%
29	Fabrication de machines et équipements	24,7%	25,0%	-0,3%
10..14	Industrie extractive	24,7%	2,9%	21,8%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	24,7%	31,1%	-6,4%





### 3.2.22 Mesures en rapport avec l'attitude des travailleurs

Non-respect de la réglementation

0	Indifférent à l'égard de la problématique de la prévention et de la protection au travail, n'utilisent pas les équipements de sécurité
1	Les instructions ne sont pas utilisées, les équipements de protection individuelle ne sont pas portés

Non-respect moyen par secteur (MS) et écart par rapport à la moyenne nationale (MN)

		Mn	MS	E
45	Construction	10,3%	17,4%	-7,1%
50..52	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles domestiques	10,3%	6,7%	3,6%
60..63	Transport et entreposage	10,3%	16,3%	-6,0%
70..74	Biens immobiliers, location et services aux entreprises	10,3%	8,9%	1,4%
28	Travail des métaux	10,3%	14,9%	-4,6%
85	Santé et action sociale	10,3%	4,0%	6,3%
15, 16	Industries agricoles et alimentaires	10,3%	10,6%	-0,4%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	10,3%	5,4%	4,9%
29	Fabrication de machines et équipements	10,3%	11,8%	-1,5%
10..14	Industrie extractive	10,3%	1,5%	8,8%
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	10,3%	19,0%	-8,7%

